

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1^{er} avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt-cinq le Premier du mois d'Avril
<u>DEPARTEMENT du CANTAL</u>			
Nombre de membres			A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
22	22	21	Présents : Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilbert CROS, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Véronique MIVIERE-BOREL, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Roland VIDAL, Félix ROCHE, Béatrice THOMAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Alain BARRES.
Date de la convocation : 04 mars 2025			Présents par procuration : Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir Christian PICHOT-DUCLOS.
Date d'affichage : 04 mars 2025			Absent : Pierre JUILLARD.
Vote : Pour : 21			Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE
Contre : 0			
Abstention : 0			

OBJET : Remplacement éclairage public accidenté Avenue Hector Peschaud – AAI223

Monsieur le Maire indique que les travaux peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal. Le montant de l'opération s'élève à 2 740.00 €

Vu la délibération du comité syndical en date du 7 décembre 2009 ces travaux seront entrepris après acceptation de la commune et le versement d'un fond de concours égal à 50% du montant HT de l'opération en un versement lors du décompte des travaux. Ici le montant de la participation prévue est de 1 370.00 €

Ce fond de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du syndicat.

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025

Date de réception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_022_2025-DE
A G E D I

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

DONNE SON ACCORD sur les disposition techniques et financières du projet.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser le fonds de concours.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025 – opération 153.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gilles Chabrier', is written over a circular blue official stamp of the Municipality of Murat. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE MURAT' and 'LE CONSEIL MUNICIPAL' around a central emblem.

Le secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025

Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_022_2025-DE

A G E D I